

**EXTRAIT DES REGISTRES
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de PARBAYSE
SEANCE DU 18 MAI 2010**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 7

Pouvoir : 1

Date de la convocation :

12/05/2010

Affichage convocation :

12/05/2010

L'an deux mille dix, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Thierry LAFFITTE, Maire

PRESENTS :

LAFFITTE Nadia -

LAPUYADE Nicolas - BEVIA Sylvie

LAPASSADE Monique - COURBIN Françoise

EXCUSES : HOUERIE René -BADIE Alain -SCHOUMACHER Jacky

POUVOIRS : SCHOUMACHER Jacky à LAFFITTE Thierry

SECRETAIRE DE SEANCE : LAFFITTE Nadia

Objet : Délibération spécifique pour l'extension du réseau électrique Secteur La Coste Nabe

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2°d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du 31 octobre 2003 instituant la Participation pour Voie Nouvelle et Réseaux sur le territoire de la Commune de PARBAYSE,

- considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de La Coste Nabe implique une extension du réseau électrique,
- considérant que la parcelle cadastrée B 507, peut être exclue de l'assiette de calcul car supportant des constructions déjà raccordées au réseau électrique existant (cf. circulaire n° 2004-5 UHC/DU3/5 du 5 février 2004 relative aux modalités de mise en œuvre de la PVR)
- considérant que les 2 parcelles situées au dessus des nouveaux lots et en bordure de la voie longeant la parcelle B 393, peuvent être exclues de l'assiette de calcul du fait de leur déclivité importante et de leur caractère définitivement inconstructible,
- considérant que l'assiette de calcul ainsi définie est de 6600 m²

Le conseil municipal décide,

Article 1 : d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique dont le coût total, s'élève à **638, 81 € HT**. Il correspond aux dépenses suivantes :

Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux	Coûts des travaux
BT	2 465, 61 €
FT	438, 83 €
Coût total	2 904, 44 €
Déduction des subventions à recevoir (participation SDEPA : 78 %)	- 2 265, 46 €
Coût total net	638, 98 €

Article 2 : fixe à **638, 81 €** la part du coût de l'extension du réseau électrique mis à la charge des propriétaires fonciers

Article 3 : les propriétés foncières concernées sont situées suivant le plan joint, à 80 mètres de part et d'autre de l'extension du réseau électrique.

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 0,10 €

Article 5 : décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût du BTP*. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol.

*(indice TP01. Avril 2010 : 639,0)

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Le Maire,
Thierry LAFFITTE**




Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié le 16/06/10

16 21 JUIN 2010

BOURGEOIS MAIRIE

Commune de PARBAYSE
Extension du réseau d'électricité
P.V.R. La Coste Nabe
Ech : 1/2000
Juin 2010



-  Emprise P.V.R (11121 m²)
-  Parcelles conservées dans l'assiette de calcul (6600 m²)
-  Parcelles pouvant être exclues de l'assiette de calcul (3138 m²)
-  Voie de passage de l'extension électrique (1383 m²)

Commune de PARBAYSE
Extension du réseau d'électricité
P.V.R. La Coste Nabe
Ech : 1/2000 Juin 2010



Voie : 1382 m²

2315 m²

1625 m²

1778 m²

2251 m²

Granges Margue

LA COSTE NABE

-  Emprise P.V.R. (11121 m²)
-  Parcelles conservées dans l'assiette de calcul (6600 m²)
-  Parcelles pouvant être exclues de l'assiette de calcul (3138 m²)
-  Voie de passage de l'extension électrique (1383 m²)